



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Absent : Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

23. ACQUISITION DES ARCHIVES DE THEODORE HERSART DE LA VILLEMARQUE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Exposé :

Le Conseil Départemental du Finistère a acquis le fonds d'archives, les carnets et la bibliothèque de Théodore Hersart de la Villemarqué (1815-1895). L'auteur du Barzaz Breiz, est originaire de Quimperlé. Il a vécu à Quimperlé au manoir de Keransquer jusqu'à sa mort en 1895.

L'ensemble de ces archives constitue un fonds précieux tant pour l'histoire de la littérature orale et de l'ethnographie que pour celle du développement des études celtiques.

Il était donc primordial que cet ensemble documentaire, de première importance pour la culture bretonne, puisse être conservé et valorisé dans une institution publique du département ouverte à tous.

La Ville de Quimperlé s'est pleinement investie dans ce projet d'acquisition avec les différents partenaires tout au long du processus.

L'accord entre la famille de la Villemarqué et le Conseil Départemental est intervenu pour un montant de 260 000 €.

Le ministère de la culture a participé financièrement à hauteur de 70 000€, le Conseil Régional de Bretagne à hauteur de 50 000 € et le Conseil Départemental à hauteur de 130 000 €.

Aussi, au regard de l'intérêt patrimonial majeur de l'œuvre Théodore Hersart de la Villemarqué, il est proposé que la Ville de Quimperlé s'associe à l'acquisition des archives, des carnets et de la bibliothèque de travail de Théodore Hersart de la Villemarqué, en apportant une participation financière de 10 000 €.

Des actions de médiation autour de ce fonds sont en cours d'élaboration par les archives départementales du Finistère en lien avec le musée breton et le CRBC ainsi que l'indexation complète du fonds afin de faciliter le versement numérique sur la plateforme des archives départementales.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Ville de Quimperlé à l'acquisition des archives de T.H de La Villemarqué pour un montant de 10 000 €.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 13 mars 2018

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 mars 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.